Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 28.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 28.04.2024
Numéro de publication: UP04-0000005188

Entité de publication
ENR Russia Invest SA, Rue du Rhône 118, 1204 Genève

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de ENR Russia Invest SA

Organisation concernée:
ENR Russia Invest SA
CHE-113.649.972
Rue du Rhône 118
1204 Genève

Indications concernant l'assemblée générale:
23.05.2023, 10:00 heures, ENR Russia Invest SA
Rue du Rhône 118
1204 Geneve
Switzerland

Texte d'invitation/ordre du jour:
Les actionnaires d'ENR Russia Invest SA sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Le 23 mai 2023, à 10h00
ENR Russia Invest SA
Rue du Rhône 118
1204 Geneve
Switzerland

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel, comptes annuels de ENR Russia Invest SA et comptes consolidés 2022; Rapport de rémunération; rapports de l'organe de révision

Proposition: le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel ; les comptes annuels de ENR Russia Invest SA et les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Explication : conformément aux dispositions applicables du Code des obligations suisse

(ci-après : "CO") et de l'article 14 des statuts le conseil d'administration est tenu de présenter pour chaque exercice le rapport annuel, les comptes annuels consolidés du groupe et les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire pour approbation. L'organe de révision BDO SA, Vernier, a examiné les comptes annuels consolidés du groupe et les comptes annuels de ENR Russia Invest SA, et recommande sans réserve leur approbation.

2. Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction

Proposition: le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2022.
Explication: en donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires et la société déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux membres du conseil d'administration et de la direction pour les événements survenus durant l'exercice écoulé qui ont été portés à la connaissance de l'assemblée générale ordinaire.

3. Décision relative à l'affection du résultat de l'exercice 2022

Proposition: le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan de CHF 12'600 (composé de la perte de CHF 19'813 reportée de l'exercice précédent et du bénéfice net de CHF 32'413 de l'exercice 2022) comme suit: allocation de CHF 630 à la réserve légale issue du bénéfice et un solde reporté à nouveau de CHF 11'970.
Explication: Conformément aux dispositions applicables du CO et à l'article 14 des Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

4. Réélection de membres du conseil d'administration et élection du président du conseil d'administration

4.1 Réélection de M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du conseil d'administration et de Président du conseil d'administration

Proposition: le conseil d'administration propose de réélire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du conseil d'administration et de président du conseil d'administration pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

4.2 Réélection de Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du conseil d'administration et de Président du conseil d'administration

Proposition: le conseil d'administration propose de réélire le Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.
Explication : les mandats des membres et du président du conseil d'administration s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Conformément aux dispositions applicables du CO et de l'article 14 des statuts, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire la réélection de M. Gustav Stenbolt et du Dr. Walter Fetscherin qui sont disponibles pour un mandat supplémentaire. Les informations sur le parcours professionnel des précités se trouvent dans le Rapport annuel 2022 de ENR Russia Invest SA.

5. Election des membres du comité de rémunération

5.1 Proposition : le conseil d'administration propose la réélection du M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du comité de rémunération pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.
5.2 Proposition : le conseil d'administration propose la réélection du Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du comité de rémunération pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.
Explication : les mandats des membres du comité de de rémunération s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2023, l'assemblée générale ordinaire doit procéder à leur réélection. Conformément l'article 14 des statuts, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire la réélection de M. Gustav Stenbolt et du Dr. Walter Fetscherin pour un mandat supplémentaire.

6. Election du représentant indépendant

Proposition : le conseil d'administration propose la réélection de Me Christophe ZELLWEGER, avocat en l'Etude ZELLWEGER & ASSOCIES, 9, rue de la Fontaine, Case

Postale 3781, 1211 Genève 3, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.
Explication: les dispositions légales applicables stipulent que l'assemblée générale ordinaire doit élire le représentant indépendant chaque année. Me Christophe ZELLWEGER, avocat en l'Etude ZELLWEGER & ASSOCIES, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

7. Election de l'organe de révision

Proposition: le conseil d'administration propose de confier le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023, à BDO SA, à Vernier, Suisse.

Explication : conformément à l'article 14 des Statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. BDO SA, à Vernier, Suisse, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

8. Rémunération du conseil d'administration et de la direction

8.1 Proposition : le conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération globale (hors versements de charges sociales) des membres du conseil d'administration pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire 2023 à l'assemblée générale ordinaire 2024, de CHF 150'000.

8.2 Proposition: le conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération de la direction pour l'exercice 2024 de CHF 400'000 (hors versements de charges sociales et bonus).

Explication: conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 14 des statuts, l'assemblée générale approuve le montant maximum global de la rémunération du conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire et de la direction pour l'exercice annuel suivant.

9. Divers

Le rapport annuel

Le rapport annuel 2022 (y compris le rapport de rémunération, les comptes consolidés, les comptes statutaires ainsi que les rapports de l'organe de révision) ont été publiés le mardi 4 avril 2023. Le rapport annuel 2022 est également disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : https://enr.ch/wp-content/uploads/ENR-Annual-Report-2022_en.pdf

Comment exercer les droits de vote

Les actionnaires ont la possibilité de soumettre leur vote en avance par l'intermédiaire du représentant indépendant de deux manières, soit alternativement en :
Signant et en envoyant une procuration qui devra être réceptionnée par le représentant indépendant au plus tard le vendredi 19 mai 2023 à 23h59. Cette procuration devra être adressée à l'attention de Me Christophe Zellweger en sa qualité de représentant indépendant, à l'adresse suivante : ZELLWEGER & ASSOCIES, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, Téléphone +41 22 311 72 22, email : cz@zellwegeravocats.ch.
Soumettant leur vote par le biais de la plateforme de vote en ligne vvote.ch au plus tard le vendredi 19 mai 2023, 23h59 à l'adresse internet suivante: https://enr.vvote.ch/
Dans les deux cas, les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits doivent d'abord contacter ENR Russia Invest SA (M. Ben de Bruyn, Téléphone +41 22 510 26 26, email : contact@enr.ch, rue du Rhône 118, 1204 Genève) afin d'obtenir, soit une procuration, soit les instructions de connexion à la plateforme de vote en ligne. Cette requête pourra être effectuée moyennant le dépôt des actions ou la soumission d'un justificatif de leur dépôt auprès d'une banque. Les titres resteront bloqués jusqu'à la fin de l'assemblée générale.
En renvoyant la procuration signée, les actionnaires autorisent le représentant indépendant à voter en faveur des propositions du conseil d'administration à moins que des instructions de vote écrites stipulent expressément le contraire.
Les actionnaires qui ne votent pas par l'intermédiaire du représentant indépendant peuvent retirer leur carte d'admission jusqu'au 16 mai 2023 à midi auprès de ENR Russia Invest SA, M. Ben de Bruyn (voir détails ci-dessus). La carte d'admission sera délivrée contre une attestation écrite du dépôt des actions ou un document justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les actions restent bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne ou actionnaire contre présentation d'une procuration écrite et valable.

L'Assemblée générale ne comportera aucune allocution du président du Conseil d'administration ou de la direction ni encore de webcast.

Genève, le 28 avril 2023
Au nom du conseil d'administration
Le président
Gustav Stenbolt

Les actionnaires d'ENR Russia Invest SA sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 23 mai 2023, à 10h00

ENR Russia Invest SA
Rue du Rhône 118
1204 Geneve
Switzerland

ORDRE DU JOUR

1. **Rapport annuel, comptes annuels de ENR Russia Invest SA et comptes consolidés 2022; Rapport de rémunération; rapports de l'organe de révision**

   Proposition: le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel ; les comptes annuels de ENR Russia Invest SA et les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

   Explication : conformément aux dispositions applicables du Code des obligations suisse (ci-après : "CO") et de l'article 14 des statuts le conseil d'administration est tenu de présenter pour chaque exercice le rapport annuel, les comptes annuels consolidés du groupe et les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire pour approbation. L'organe de révision BDO SA, Vernier, a examiné les comptes annuels consolidés du groupe et les comptes annuels de ENR Russia Invest SA, et recommande sans réserve leur approbation.

2. **Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction**

   Proposition: le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2022.

   Explication: en donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires et la société déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux membres du conseil d'administration et de la direction pour les événements survenus durant l'exercice écoulé qui ont été portés à la connaissance de l'assemblée générale ordinaire.

3. **Décision relative à l'affection du résultat de l'exercice 2022**

   Proposition: le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan de CHF 12'600 (composé de la perte de CHF 19'813 reportée de l'exercice précédent et du bénéfice net de CHF 32'413 de l'exercice 2022) comme suit: allocation de CHF 630 à la réserve légale issue du bénéfice et un solde reporté à nouveau de CHF 11'970.

   Explication: Conformément aux dispositions applicables du CO et à l'article 14 des Statuts, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

4. **Réélection de membres du conseil d'administration et élection du président du conseil d'administration**

   4.1 Réélection de M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du conseil d'administration et de Président du conseil d'administration

   Proposition: le conseil d'administration propose de réélire M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du conseil d'administration et de président du conseil d'administration pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

4.2 Réélection de Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du conseil d'administration et de Président du conseil d'administration

Proposition: le conseil d'administration propose de réélire le Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

Explication : les mandats des membres et du président du conseil d'administration s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Conformément aux dispositions applicables du CO et de l'article 14 des statuts, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire la réélection de M. Gustav Stenbolt et du Dr. Walter Fetscherin qui sont disponibles pour un mandat supplémentaire. Les informations sur le parcours professionnel des précités se trouvent dans le Rapport annuel 2022 de ENR Russia Invest SA.

5. Election des membres du comité de rémunération

5.1 Proposition : le conseil d'administration propose la réélection du M. Gustav Stenbolt en qualité de membre du comité de rémunération pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

5.2 Proposition : le conseil d'administration propose la réélection du Dr. Walter Fetscherin en qualité de membre du comité de rémunération pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

Explication : les mandats des membres du comité de de rémunération s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2023, l'assemblée générale ordinaire doit procéder à leur réélection. Conformément l'article 14 des statuts, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire la réélection de M. Gustav Stenbolt et du Dr. Walter Fetscherin pour un mandat supplémentaire.

6. Election du représentant indépendant

Proposition : le conseil d'administration propose la réélection de Me Christophe ZELLWEGER, avocat en l'Etude ZELLWEGER & ASSOCIES, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024.

Explication: les dispositions légales applicables stipulent que l'assemblée générale ordinaire doit élire le représentant indépendant chaque année. Me Christophe ZELLWEGER, avocat en l'Etude ZELLWEGER & ASSOCIES, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

7. Election de l'organe de révision

Proposition: le conseil d'administration propose de confier le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023, à BDO SA, à Vernier, Suisse.

Explication : conformément à l'article 14 des Statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. BDO SA, à Vernier, Suisse, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

8. Rémunération du conseil d'administration et de la direction

8.1 Proposition : le conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération globale (hors versements de charges sociales) des membres du conseil d'administration pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire 2023 à l'assemblée générale ordinaire 2024, de CHF 150'000.

8.2 Proposition: le conseil d'administration propose l'approbation du montant total maximum de la rémunération de la direction pour l'exercice 2024 de CHF 400'000 (hors versements de charges sociales et bonus).

Explication: conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 14 des statuts, l'assemblée générale approuve le montant maximum global de la rémunération du conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire et de la direction pour l'exercice annuel suivant.

9. Divers

Le rapport annuel

Le rapport annuel 2022 (y compris le rapport de rémunération, les comptes consolidés, les comptes statutaires ainsi que les rapports de l'organe de révision) ont été publiés le mardi 4 avril 2023. Le rapport annuel 2022 est également disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : https://enr.ch/wp-content/uploads/ENR-Annual-Report-2022_en.pdf

Comment exercer les droits de vote

Les actionnaires ont la possibilité de soumettre leur vote en avance par l'intermédiaire du représentant indépendant de deux manières, soit alternativement en :

- Signant et en envoyant une procuration qui devra être réceptionnée par le représentant indépendant au plus tard le vendredi 19 mai 2023 à 23h59. Cette procuration devra être adressée à l'attention de Me Christophe Zellweger en sa qualité de représentant indépendant, à l'adresse suivante : ZELLWEGER & ASSOCIES, 9, rue de la Fontaine, Case Postale 3781, 1211 Genève 3, Téléphone +41 22 311 72 22, email : cz@zellwegeravocats.ch.

  Soumettant leur vote par le biais de la plateforme de vote en ligne vvote.ch au plus tard le vendredi 19 mai 2023, 23h59 à l'adresse internet suivante: https://enr.vvote.ch/

Dans les deux cas, les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits doivent d'abord contacter ENR Russia Invest SA (M. Ben de Bruyn, Téléphone +41 22 510 26 26, email : contact@enr.ch, rue du Rhône 118, 1204 Genève) afin d'obtenir, soit une procuration, soit les instructions de connexion à la plateforme de vote en ligne. Cette requête pourra être effectuée moyennant le dépôt des actions ou la soumission d'un justificatif de leur dépôt auprès d'une banque. Les titres resteront bloqués jusqu'à la fin de l'assemblée générale.

En renvoyant la procuration signée, les actionnaires autorisent le représentant indépendant à voter en faveur des propositions du conseil d'administration à moins que des instructions de vote écrites stipulent expressément le contraire.

Les actionnaires qui ne votent pas par l'intermédiaire du représentant indépendant peuvent retirer leur carte d'admission jusqu'au 16 mai 2023 à midi auprès de ENR Russia Invest SA, M. Ben de Bruyn (voir détails ci-dessus). La carte d'admission sera délivrée contre une attestation écrite du dépôt des actions ou un document justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les actions restent bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne ou actionnaire contre présentation d'une procuration écrite et valable.

L’Assemblée générale ne comportera aucune allocution du président du Conseil d’administration ou de la direction ni encore de webcast.

Genève, le 28 avril 2023

Au nom du conseil d’administration

Le président
Gustav Stenbolt